

Fiche de données de sécurité

Barrier E

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du Produit: Barrier E
Code du produit: Non applicable
Identificateur de formule unique (IFU): Non applicable
Forme nano: Le produit ne contient pas de nanoparticules.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée: Installation de jauge de déformation
Usages déconseillés: Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société: VISHAY MEASUREMENTS GROUP GMBH
Tatschenweg 1
74078 Heilbronn
Deutschland
Téléphone: +49 (0) 7131 39099-0
Fax: +49 (0) 7131 39099-229
E-mail (personne compétente): mm.de@vpgsensors.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél. d'urgence: + 33 (0)1 45 42 59 59
(00-1) 703-527-3887
Langue(s) parlée(s): Toutes les langues européennes officielles
Heures de bureau: 24 heures, 7 jours par semaine
CHEMTRAC (24 heures)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

Carc. 2; H351

2.2 Éléments d'étiquetage

Selon le Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

Nom du Produit: Barrier E

Pictogramme(s) de Danger:



Mention(s) d'Avertissement:

ATTENTION

Contient:

Antimony trioxide

Mention(s) de Danger:

H351: Susceptible de provoquer le cancer.

Mention(s) de mise en garde:

P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité

Barrier E

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 24/11/2022
Date de la Première Édition: 07/09/2015
Version 3.0

P405: Garder sous clef.
P501: Éliminer le contenu/le récipient en conformité avec toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Information supplémentaire

Rien de connu

2.3 Autres dangers

La matière fondu peut provoquer de graves brûlures.
La manipulation de ce matériel peut entraîner une libération de poussière, pouvant provoquer une irritation des yeux, de la peau, du nez, et de la gorge.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances - non applicable.

3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	n°CAS	N°CÉ	No. D'Enregistrement d'REACH	Classification des dangers
Antimony trioxide	0.5 < 1	1309-64-4	215-175-0	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H302 Carc. 2; H351 Aquatic Chronic 3; H412 STOT RE 2; H373

Note: Pour le texte complet des mentions de danger, consulter le chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours



4.1 Description des premiers secours

Protection individuelle du premier sauveteur

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les poussières ou brouillards. Éviter tout contact. Déconseillé aux femmes enceintes.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés. Si l'irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

contact avec les yeux

Produit brûlant / en fusion: En cas de brûlures, refroidir immédiatement la peau atteinte avec de l'eau froide; continuer le traitement le plus longtemps possible. Ne pas détacher le produit solidifié de la peau. Les brûlures causées par le produit fondu nécessitent un traitement clinique.

Ingestion

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Fiche de données de sécurité

Barrier E

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Susceptible de provoquer le cancer. La matière fondue peut provoquer de graves brûlures.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Traitement symptomatique. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyen d'extinction**
Moyens d'extinction appropriés Comme approprié pour combattre un feu environnant. De préférence, éteindre l'incendie avec de la mousse, de l'anhydride carbonique ou de la poudre chimique.
Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** La combustion ou la décomposition thermique dégage des vapeurs toxiques et irritantes. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, cyanure et Oxydes d'azote.
- 5.3 Conseils aux pompiers** Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les poussières/brouillards. Éviter tout contact. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Assurer une protection adéquate du personnel durant la décontamination des déversements. Ne pas utiliser de tissus pour nettoyer. Inonder d'eau pour compléter la polymérisation et gratter le sol. Le matériau durci peut être éliminé en tant que déchet non dangereux.
- 6.4 Référence à d'autres sections** Voir Rubrique: 8, 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Assurer une ventilation adéquate. Éviter tout contact. Éviter de respirer les poussières/brouillards. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Garder dans un endroit [sec] bien ventilé et frais à l'écart de toute source de chaleur ou d'inflammation. Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière solaire directe.
température de stockage < 100°C
Temps limite de stockage
Matières incompatibles
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Matière comburante (agent oxydant)
Voir Rubrique: 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle**

Fiche de données de sécurité

Barrier E

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008
(CLP) et 2020/878

Date d'édition: 24/11/2022
Date de la Première Édition: 07/09/2015
Version 3.0

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

Substance	N°CAS	VLEP-8h		VLCT (ou VLE)		Observations	TMP No.	FT No.	Année
		ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³				
Noir de carbone	1333-86-4	-	3.5	-	-	-	-	264	1987
Antimoine et ses composés, en Sb	-	-	0.5	-	-	(2)	73	-	1984

Source: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

(2) Certains ou tous ces composés sont classés C1A, C1B ou C2)

8.1.2 valeur limite biologique Non fixé

8.1.3 PNECs et DNELs Non fixé

8.2 Contrôle de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate. Ou Utiliser des récipients appropriés. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail.

Utiliser des systèmes de ventilation anti-étincelles, un équipement antidéflagrant agréé et des systèmes électriques à sécurité intrinsèque.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Éviter tout contact. Éviter de respirer les poussières/brouillards. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. stocker les vêtements de travail séparément. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Les vêtements de protection doivent être spécifiquement sélectionnés pour le lieu de travail, en fonction de la concentration et de la quantité de substances dangereuses manipulées. Il est important de vérifier la résistance des vêtements de protection aux produits chimiques auprès du fournisseur respectif.

Protection des yeux/du visage



porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

Protection de la peau



Protection des mains:

Porter des gants imperméables (EN374). Changer régulièrement les gants de protection afin de prévenir les problèmes de perméation. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants. Recommandés: PVC / Caoutchouc nitrile

Protection de corps:

Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire



Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié.

Risques thermiques

non applicable

Fiche de données de sécurité

Barrier E

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	solide
Couleur	Noir
Odeur	Non fixé
Point de fusion et point de congélation	Non fixé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non fixé
Inflammabilité	Non fixé
Limites inférieure et supérieure d'explosivité ou limites inférieure et supérieure d'inflammabilité	non applicable - solide
Point éclair	non applicable - solide
Température d'auto-inflammation	non applicable - solide
Température de décomposition	Non fixé
pH	Non fixé
Viscosité, cinématique	non applicable - solide
Solubilité	Non fixé
Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur logarithmique)	non applicable
Pression de vapeur	Non fixé
Densité et/ou densité relative	non applicable - solide
Densité de vapeur relative	non applicable - solide
Caractéristiques des particules	Non fixé

9.2 Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas. La réaction avec l'hydrogène libère de l'hydrure d'antimoine (stibine).

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière solaire directe.

10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart de: Matière comburante (agent oxydant)

10.6 Produits de décomposition dangereux

Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Ingestion

Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: estimé DL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour

Inhalation

Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: estimé LC50 > 20 mg/L (poussières/brouillard)

Contact avec la peau

Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

Barrier E

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: estimé DL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancerogénité	Mélange: Carc. 2; H351: Susceptible de provoquer le cancer.
	Antimony trioxide Carc. 2; H351: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction	Classification harmonisée
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
11.2 Informations sur les autres dangers	
11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien	Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.
11.2.2 Autres informations	La matière fondue peut provoquer de graves brûlures. La manipulation de ce matériel peut entraîner une libération de poussière, pouvant provoquer une irritation des yeux, de la peau, du nez, et de la gorge.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité	Antimony trioxide	Mélange: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
		Aquatic Chronic - Catégorie 3 Classification harmonisée
		Aquatic acute: LC50 (fathead minnow) mg/l 14.4 (96 heures). (Unnamed, 1986)
		Aquatic chronic: Références croisées: NOEC (Pimephales promelas) 4.5 mg/L (28 Jour). (Unnamed, 1978).
12.2 Persistance et dégradabilité	Antimony trioxide	Aucune information sur le mélange lui-même.
		Les tests ne sont pas obligatoires parce que la substance est un composé inorganique
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Antimony trioxide	Aucune information sur le mélange lui-même.
		Potentiel de bioaccumulation faible Facteur Coefficient de Bioconcentration (FCB): 40
12.4 Mobilité dans le sol	Antimony trioxide	Aucune information sur le mélange lui-même.
		Aucune donnée disponible
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB		Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien		Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.
12.7 Autres effets nocifs		Rien de connu

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets	Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux. Déposer les déchets dans un centre de collecte agréé. Codes déchets UE : HP7
--	--

Fiche de données de sécurité

Barrier E

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 24/11/2022
Date de la Première Édition: 07/09/2015
Version 3.0

13.2 Indications diverses

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Not classified according to the United Nations 'Recommendations on the Transport of Dangerous Goods'

		ADR/RID	ADN	IMDG	IATA/OACI
14.1	Numéro ONU ou Numéro d'identification	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé
14.4	Groupe d'emballage	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé
14.5	Dangers pour l'environnement	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé comme Polluant Marin.
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2			
14.7	Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI		Aucune information disponible.		
14.8	Indications diverses		Aucune information disponible.		

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Règlements de l'UE

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°.

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive]

Notice explicative sur la limite d'occupation:

non applicable

non applicable

La substance/le mélange ne contient pas de composés organiques très volatiles au sens de la Directive 2010/75/UE.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

À observer:

15.1.2 Directives nationales

Germany

Classe risque aquatique (WGK)

sans danger pour l'eau (nwg)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique REACH n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour: Nouveau format du règlement (UE) 2020/878 pour les FDS, toutes les rubriques ont été mises à jour pour inclure les nouvelles données. Veuillez utiliser la FDS avec précaution.

References:

Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS).

EU: Classification(s) harmonisée(s) pour Antimony trioxide (n°CAS 1309-64-4). Enregistrement(s) ECHA pré-existant Antimony trioxide (n°CAS 1309-64-4)

Classification UE: Cette fiche de sécurité a été préparée conformément au règlement CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Fiche de données de sécurité

Barrier E

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Carc. 2; H351	Calcul du seuil

LÉGENDE

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
BCF	Facteur de bioconcentration
CLP	Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
EU	Union européenne
EC	Communauté européenne
ECHA	Agence européenne des produits chimiques
EN	Norme européenne
EC50	Concentration avec effet; 50 %
EL50	Taux de charge effectif; 50 %
GB	Grande-Bretagne
HSE	directeur de la santé et de la sécurité
IATA	International Air Transport Association
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
LC50	Concentration létale provoquant 50% de mortalité dans la population testée
LD50	Dose létale provoquant 50% de mortalité dans la population testée
LTEL	Valeurs limites d'exposition à long terme
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Concentration prédictive sans effet
REACH	Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
TWA	Valeur d'exposition moyenne pondérée
STEL	Valeur limite d'exposition à court terme
vPvB	très Persistant et très Bioaccumulable
UK	Royaume-Uni
UN	Organisation des Nations unies
VOC	Composés organiques volatils

Classification des dangers / Code de classification:

Carc. 2; H351; Cancérogène Catégorie 2

Mention(s) de Danger

H351: Susceptible de provoquer le cancer.

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. VISHAY MEASUREMENTS GROUP GMBH ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légal ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. VISHAY MEASUREMENTS GROUP GMBH n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.



Legal Disclaimer Notice

Vishay Precision Group, Inc.

Disclaimer

ALL PRODUCTS, PRODUCT SPECIFICATIONS AND DATA ARE SUBJECT TO CHANGE WITHOUT NOTICE.

Vishay Precision Group, Inc., its affiliates, agents, and employees, and all persons acting on its or their behalf (collectively, "VPG"), disclaim any and all liability for any errors, inaccuracies or incompleteness contained herein or in any other disclosure relating to any product.

The product specifications do not expand or otherwise modify VPG's terms and conditions of purchase, including but not limited to, the warranty expressed therein.

VPG makes no warranty, representation or guarantee other than as set forth in the terms and conditions of purchase. **To the maximum extent permitted by applicable law, VPG disclaims (i) any and all liability arising out of the application or use of any product, (ii) any and all liability, including without limitation special, consequential or incidental damages, and (iii) any and all implied warranties, including warranties of fitness for particular purpose, non-infringement and merchantability.**

Information provided in datasheets and/or specifications may vary from actual results in different applications and performance may vary over time. Statements regarding the suitability of products for certain types of applications are based on VPG's knowledge of typical requirements that are often placed on VPG products. It is the customer's responsibility to validate that a particular product with the properties described in the product specification is suitable for use in a particular application. You should ensure you have the current version of the relevant information by contacting VPG prior to performing installation or use of the product, such as on our website at vpgsensors.com.

No license, express, implied, or otherwise, to any intellectual property rights is granted by this document, or by any conduct of VPG.

The products shown herein are not designed for use in life-saving or life-sustaining applications unless otherwise expressly indicated. Customers using or selling VPG products not expressly indicated for use in such applications do so entirely at their own risk and agree to fully indemnify VPG for any damages arising or resulting from such use or sale. Please contact authorized VPG personnel to obtain written terms and conditions regarding products designed for such applications.

Product names and markings noted herein may be trademarks of their respective owners.

Copyright Vishay Precision Group, Inc., 2014. All rights reserved.